



COMMISSION SPORTIVE

REUNION RESTREINTE DU 08 juin 2022

PROCES VERBAL N° 41

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 40 du 02 Juin 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

COURRIERS

Du club de St Sauveur ➤ Demande pour intégrer la poule A de D3 pour la saison 2022-2023.

Pris note – la Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.

Du club de l'Absielargeasse Moutiers S/Chant. ➤ Demande pour que leur équipe de D3 reste dans une poule Nord (A) pour la saison 2022-2023.

Pris note – la Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.

Du club de Pays Maixentais ➤ Demande pour que leur équipe de D3 évolue dans la poule du Mellois pour la saison 2022-2023.

Pris note – la Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.

★★★★★



COMMISSION SPORTIVE

REUNION RESTREINTE DU 08 juin 2022

PROCES VERBAL N° 41

COUPES DEPARTEMENTALES - DATES ET TERRAINS SAISON 2021/2022

DIMANCHE 12 JUIN 2022 ► TERRAIN J. CHARRIER - ST PORCHAIRE

Lever de rideau à 13 h 30 : Match pour l'attribution du titre de Champion de D3 saison 2021/2022

Les équipes opposées : COMORES FC (1) - PARTHENAY VIENNAY (2)

Finale Coupe SABOUREAU 16 H 00 : MONTRAVERS (1) – BEAULIEU BREUIL (2)

DIMANCHE 19 JUIN 2022 ► Terrain DE COURLAY

Lever de rideau 13h30 ► Match pour l'attribution du titre de Champion de D2 saison 2021/2022

Les équipes opposées : LE TALLUD (2) - GATI FOOT (1)

Finale Coupe DEUX-SEVRES 16 H 00 : AVENIR 79 (1) – CHICHE (1)

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN